



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AEA 2024-09-28/16
Dénonciation de la suppression des services de
proximité offerts aux entreprises par
le Mouvement Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la mission du Mouvement Desjardins, à titre de groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, est d'accompagner ses membres et ses clients dans leur autonomie financière;

CONSIDÉRANT l'importance des parts de marché occupées par les centres Desjardins Entreprises dans les régions du Québec, et le rôle central assumé par ceux-ci auprès de la clientèle d'affaires à l'extérieur des grands centres;

CONSIDÉRANT le processus de rationalisation des services du Mouvement Desjardins et la fermeture de nombreux points de services ou la réduction de nombreux services offerts en succursale, entraînant par le fait même la délocalisation des services qui sont maintenant offerts principalement par des ressources en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE cet état de fait entraîne une dégradation importante de la qualité des services offerts aux entrepreneurs de nos communautés, qui ne bénéficient plus de services personnalisés offerts par des ressources qui sont intégrées dans un milieu particulier, en plus que l'assistance est offerte de façon moins efficace et qu'elle est moins facile d'accès;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que les centres Desjardins Entreprises assument une présence dans le milieu des affaires des régions qui est à la hauteur des parts de marché qu'elle occupe et qui ne se résume pas à des apparitions dans des événements de nature corporative;

CONSIDÉRANT QUE la délocalisation des services offerts aux entreprises par le Mouvement Desjardins entraîne également des impacts négatifs pour le travail réalisé par les services locaux de développement des communautés, qui doivent composer avec de plus longs délais et des services de moindre qualité afin d'assurer l'accompagnement des entrepreneurs et afin de permettre le montage financier de leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE la vitalité socioéconomique des régions repose sur un fin maillage de micro, petites et moyennes entreprises avec un réseau de soutien formé notamment par des prestataires de services de proximité aux entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il découle de la mission fondamentale du Mouvement Desjardins qu'elle continue à assumer une présence physique de proximité à la grandeur du Québec;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

- DE DEMANDER au Mouvement Desjardins de freiner la délocalisation des services offerts par ses centres Desjardins Entreprises et de mettre en œuvre sa mission fondamentale en assurant des services de proximité de qualité à l'égard de tous ses membres, plus particulièrement à l'égard des entrepreneurs de l'ensemble des communautés du Québec situées à l'extérieur des grands centres.

Adoptée à l'unanimité



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 26 et 28 septembre 2024 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 10 octobre 2024.


M^r Sylvain Lepage
Directeur général et secrétaire